

AGENCE DÉPARTEMENTALE  
DU PAYS DE VITRÉ

SERVICE ROUTES ET BÂTIMENTS

Affaire suivie par

Christophe JUDÉAUX

Tél. : 02 99 02 46 60

Ard.vitre@ille-et-vilaine.fr

Sous-Préfecture de REDON  
Service de gestion des manifestations sportives  
Mme MERLOT  
Place Charles de Gaulle  
35501 REDON CEDEX

Vitré, le 12/03/2025

**Objet : Avis du gestionnaire de la voirie départementale sur dossier de manifestation**

Madame/Monsieur,

Vous avez sollicité l'avis du Conseil Département concernant le dossier de manifestation de la route adélie 2025 se déroulant le 4 Avril 2025 de 10h00 à 19h30 sur les communes de Balazé , Taillis ,Montreuil sous Pérouse et de Vitré.

Voies concernées par la manifestation	RD n°	VC n°
En agglomération	857	
Hors agglomération	857 – 130 – 528 -179 - 178	

**AVIS :**

Favorable <input checked="" type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>
<p>Avec les prescriptions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Circulation interdite dans le sens contraire de la course sur les RD 178, 777, 130, 528, 179 et 34 sens La Chapelle Erbrée vers Vitré pendant la manifestation.</i></li> <li>▪ <i>Présence de signaleurs aux intersections munis de gilets haute visibilité.</i></li> <li>▪ <i>Les organisateurs devront faire respecter les règles du code de la route et de sécurité.</i></li> <li>▪ <i>La déviation se fait à partir de la RD 178 (rocade ouest) par la RD 794 vers Val d'Izé, cet axe fait partie de l'itinéraire de substitution de la RN 157, en cas d'activation du plan de secours, l'épreuve devra être neutralisée à la demande des forces de l'ordre.</i></li> <li>▪ <i>En application de l'article 74, paragraphe 9 du RVD, il est notamment interdit : d'apposer des dessins, graffitis, affiches sur les chaussées, les dépendances, les arbres et les panneaux de signalisation article R116-2 du code de voirie routière.</i></li> </ul>	<p>Pour les raisons suivantes :</p>

Mes services restent à votre disposition pour tout échange nécessaire,  
Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation,  
Le chef de service Routes et bâtiments,

Laurent HERVIEU